



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

congé de paternité

Question écrite n° 111253

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le congé paternité. En effet, la question de rendre obligatoire le congé paternité a récemment été évoqué. Instauré depuis le 1er janvier 2002, les pères ont le droit de prendre onze jours de congé paternité, dix-huit en cas de naissances multiples, qui s'ajoutent aux trois jours d'absence accordés pour une naissance. Bien que l'employeur ne puisse pas refuser ce congé, payé par la sécurité sociale, seulement environ deux-tiers des pères y ont recours, selon une étude de la Drees (direction statistique des ministères sociaux). C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui dresser un premier bilan et lui donner son sentiment sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111253

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6249

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)